

Les trous du fromage de l'aide aux chômeurs

Des opérateurs privés font les poches de Pôle emploi.
Mais les sans-travail et les agents du service public ne jouent pas le jeu...

DÉPUIS plusieurs mois, les directeurs régionaux de Pôle emploi ne chôment pas : ils font le forcing pour que leurs agents obligent les chômeurs à s'inscrire à un dispositif dont ils attendent beaucoup : le parcours Activ'emploi. Ce coaching, effectué par des sociétés appelées « opérateurs privés de placement » (OPP), doit, en principe, aider le demandeur d'emploi à prendre conscience du potentiel qui sommeille en lui. Devenu un guerrier, il partira à l'assaut du marché du travail avec une âme de conquérant. Taïaut !

La réalité est plus prosaïque ; les « volontaires » s'inscrivent surtout sous la menace d'être radiés, donc de perdre leurs allocs. Et près d'un quart, fatigués de servir de cobayes à ces OPP, qui prospèrent depuis Chirac, mettent fin à l'expérience.

Casino Sociale

Le projet Activ'emploi démarre en octobre 2014, quelques mois seulement après que François Hollande a conditionné sa candidature pour un second mandat à l'inversion de la courbe du chômage. Face à l'enjeu, Pôle emploi lance un appel d'offres aux opérateurs privés de placement. Objectif ? Caser 200 000 chômeurs par an.

Sur le papier, le travail n'est pas très compliqué : il s'agit de sélectionner, pour les traiter prioritairement, les demandeurs d'emploi plutôt jeunes et qualifiés – qui, avec ou sans coaching, n'auraient de toute façon pas trop de mal à « se vendre ». Le coaching, en réalité, doit leur faire gagner quelques semaines – histoire d'atteindre plus tôt la fameuse inversion de la courbe.

Le marché apparaît bien crémeux : 90 millions d'euros à se partager, entre une poignée de boîtes privées. Pôle emploi, de son côté, ambitionne de reclasser jusqu'à 70 % des « bénéficiaires » après quatre mois de suivi. Mais un pépin contrarie son bel agenda : Activ'emploi n'est, en fait, « activé » qu'en juillet 2016, au



terme d'une interminable procédure d'appel d'offres. Et le projet perdure depuis la présidentielle.

Seize mois plus tard, la direction de Pôle emploi n'a pas daigné communiquer à son conseil d'administration les résultats de cette entreprise. Après mûre réflexion, cependant, elle a transmis au compte-gouttes quelques chiffres au « Canard » : 308 000 chômeurs auraient bénéficié de cette prestation, et 58 % d'entre eux auraient trouvé un boulot au bout de douze mois. Bizarre, vu que ladite prestation n'a duré que quatre mois. Impossible, donc, de sa-

voir combien d'emplois ont été vraiment gagnés grâce à ce coaching. Dans certaines régions, telles que l'Aquitaine, en effet, ce taux de réussite après quatre mois s'élève à un piteux... 6 %.

Ce chiffre de 58 % doit toutefois être comparé à la proportion de chômeurs qui, avant la mise en branle de ce dispositif, retrouvaient un emploi dans les douze mois suivant leur inscription : 55,3 %. Près d'une centaine de millions auront donc été dépensés pour une baisse du niveau du chômage à peine visible à l'œil nu. Au moins cet argent aura-t-il fait

Pôle emploi en marche

« NOUS sommes en marche, et en marche accélérée. Il faut mettre en œuvre la politique voulue par le président de la République ! » s'est exclamé – avec une docilité forçant le respect – Jean Bassères, le patron de Pôle emploi, lors du comité d'entreprise qui a suivi l'élection présidentielle. Cela commença par la mise en application des vœux du Président sur la surveillance des chômeurs.

Ex-membre de la garde rapprochée du candidat Macron, Bassères vient

d'annoncer, pour 2018, le passage de l'effectif des contrôleurs des demandeurs d'emploi à 2 000, contre 200 actuellement. Bassères vient aussi de nommer un directeur général adjoint discrètement militant : Paul Bazin de Jersey, ancien de la Manif pour tous et toujours militant de Sens commun, époux – par ailleurs – de la directrice adjointe du cabinet de Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics. L'argent ne devrait pas manquer pour contrôler les sans-emploi.

quelques heureux parmi les sous-traitants du service public.

Il est vrai que les salariés de Pôle emploi, qui, souvent, ont été confrontés à de multiples arnaques de la part d'opérateurs privés, rechignent à prescrire une prestation qu'ils estiment stérile. Dans nombre de régions, les agents ont inscrit à ces coachings moins de la moitié de l'effectif recommandé par la direction générale. Quant aux bénéficiaires, beaucoup ne sont pas convaincus. Certains sont partis en courant après que leur opérateur a tenté de leur apprendre à rédiger un curriculum vitae – un exercice qu'ils maîtrisaient depuis leur sortie de l'école. D'autres ont dû se contenter d'une première séance de travail à domicile par webcam, ce qui, à leurs yeux, constituait un tue-l'emploi, pour ne pas dire un tue-l'emploi.

Radiés ou en rade

Du coup, l'opération Activ'emploi s'avère nettement moins juteuse que celles précédemment confiées au privé. Il faut dire que les OPP sont « payés au résultat » : 480 euros de prime (en plus du fixe) pour un chômeur embauché pendant six mois après son « traitement », 312 euros s'il est recruté pour trois mois, et 168 euros s'il ne trouve pas de travail. Pas mal, pour un bide !

Conséquence de cette dégressivité : si on ne leur envoie pas massivement des chômeurs, certains de ces opérateurs menacent de licencier. Un comble.

Mais hors de question, dans l'univers macronien, de laisser tomber des boîtes privées ayant eu l'immense courage de relayer le service public. A Paris et en Occitanie, les directeurs de Pôle emploi menacent de sanctions les agents ne prescrivant pas assez les services de ces officines privées. Et, en Bourgogne, la direction parle de radier les chômeurs réfractaires à ce coaching, qui profite souvent aux marchands d'illusions. Ou de soupe.

Alain Guédé